

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHICOUTIMI  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue en présentiel le 16 janvier 2024 à 19 h, à laquelle tous les membres ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique.

Ouverture de la session et constatation des présences

Sont présents, présentes,

Les membres du conseil d'administration :

M<sup>mes</sup> Stéphanie Girard  
Lana Boulianne  
Christine Doré  
Émilie Fillion  
Stéphanie Collard  
Nadia Rose  
Isabelle Tremblay

MM. Steve Dickey-Bessette  
Éric Bilodeau  
Pierre Imbeault  
Christian Fillion  
Sylvain Jomphe  
Érick Chamberland

Sont également présents :

M<sup>mes</sup> Sandra Boulianne  
Chantale Cyr  
Julie Hudon

MM. Jean-François Proulx  
Régis Lavoie

Sont absents :

M<sup>me</sup> Jeanne Blackburn-Murray

MM.

### CA-2024-01

Vérification du quorum et mot de bienvenue

Madame Christine Doré souhaite la bienvenue à tous et elle confirme que le quorum est atteint.

### CA-2024-02

Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par Madame Lana Boulianne et résolu :**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

- 1. Ouverture de la rencontre**
  - 1.1 Vérification du quorum et mot de bienvenue
  - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 2. Résolutions en bloc (consultation préalable des 3 comités du CA)**
  - 2.1 Adoption du procès-verbal
  - 2.2 État financier et rapport du vérificateur externe 2022-2023
  - 2.3 Suivi financier du plan d'effectifs 2023-2024
  - 2.4 Taxes scolaires (recouvrement)
- 3. Adhésion au regroupement « Adhésion de gaz naturel et transport »**
- 4. Acquisition d'équipement audiovisuel et solution numérique interactive**
- 5. Règlement relatif au traitement des plaintes liées aux fonctions des centres de services scolaire**
- 6. Adoption - Politique de confidentialité d'un organisme public qui recueille des renseignements personnels par un moyen électronique**
- 7. Abrogation – Politique relative aux services de garde scolaire**

8. Services éducatifs dispensés (primaire et secondaire) 2024-2025
9. Calendrier scolaire 2024-2025
10. Acte d'établissement Saint-Isidore–Saint-Denis
11. Acte d'établissement André-Gagnon
12. Rapport annuel du CSS 2022-2023
13. Période probatoire direction générale adjointe
14. Nomination des inspecteurs locaux dans le cadre de la Loi sur le tabac
15. Lancement de la Fondation de la réussite du Fjord
16. Grève – État de la situation
17. Points statutaires
  - 17.1 Reddition de compte du comité de vérification
  - 17.2 Reddition de compte du comité de gouvernance et d'éthique
  - 17.3 Reddition de compte du comité des ressources humaines
  - 17.4 Reddition de compte du comité consultatif du transport
  - 17.5 Reddition de compte du comité de parents
  - 17.6 Reddition de compte du PEVR
18. Période de questions du public
19. Sujets divers
20. Date de la prochaine séance
21. Clôture de la rencontre

**ADOPTÉE**

### **CA-2024-03**

Adoption du  
procès-verbal

**Il est proposé par Monsieur Christian Fillion  
et résolu :**

**D'ADOPTER** les procès-verbaux des rencontres du 29 août et du 26 septembre 2023.

**ADOPTÉE**

### **CA-2024-04**

État financier et  
rapport du  
vérificateur  
externe 2022-2023

Selon les articles 286 et 287 de la Loi sur l'instruction publique, l'état financier pour l'année financière terminée le 30 juin 2023 ainsi que le rapport du vérificateur externe doivent être soumis par la directrice générale au conseil d'administration du Centre de services scolaire à la première séance qui suit d'au moins 15 jours la date de la réception du rapport du vérificateur externe.

Les vérificateurs externes ayant livré leur rapport le 13 octobre 2023, la directrice générale peut soumettre le rapport le 12 décembre 2023.

Un avis public a été publié le 25 novembre 2023, le comité de vérification a assisté à la présentation des états financiers par la directrice du Service des ressources financières et a questionné certains éléments.

L'état financier 2022-2023 et le rapport du vérificateur externe ont été également transmis au Ministère le 13 octobre 2023.

**CONSIDÉRANT** les dispositions des articles 286 et 287 de la Loi sur l'instruction publique concernant la production de l'état financier et du rapport du vérificateur externe;

**CONSIDÉRANT** que le Comité de vérification a , lors de la séance du 20 novembre 2023, pris connaissance des résultats de l’audit, reçu le document « Rapport financier au 30 juin 2023 », assisté à une présentation sommaire et questionné certains éléments des états financiers audités;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité de vérification;

**Il est proposé par Monsieur Christian Fillion  
et résolu :**

**D’ACCEPTER** le dépôt de l’état financier du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay pour l’année financière terminée le 30 juin 2023 ainsi que le rapport du vérificateur externe.

**ADOPTÉE**

## **CA-2024-05**

Suivi financier du  
plan d’effectifs  
2023-2024

Selon le processus budgétaire en implantation au Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay, il est prévu qu’un suivi financier du plan d’effectifs soit effectué à la mi-novembre.

La masse salariale représente plus de 75% des dépenses du Centre de services scolaire. Les principaux objectifs étant :

- d’optimiser les ressources financières disponibles dans le meilleur intérêt des élèves en prévoyant les résultats financiers au 30 juin 2024;
- de conscientiser les gestionnaires par rapport aux sommes disponibles, à l’importance et à l’utilité du respect du plan d’enregistrement comptable;
- d’augmenter la fiabilité des données financières (contrôle interne);
- d’informer le conseil d’administration, la direction générale et les gestionnaires en cours d’année.

Les services éducatifs, le service des ressources humaines, le service des ressources informationnelles et le service des ressources financières ont collaboré activement à mettre en place les outils nécessaires à l’élaboration du présent suivi.

Les principales hypothèses et conclusions se retrouvent dans le document « Suivi financier du plan d’effectifs 2023-2024 – 28 octobre 2023 ».

Ce suivi est présenté à différents comités (comité de direction, comité de répartition des ressources, comité consultatif de gestion et au comité de vérification).

Le comité de vérification a reçu, analysé et questionné divers éléments de ce suivi lors de la séance du 20 novembre 2023.

**CONSIDÉRANT** l’adoption du budget 2023-2024;

**CONSIDÉRANT** le processus budgétaire en implantation au Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay;

**CONSIDÉRANT** que le comité de vérification, lors de la séance du 20 novembre 2023, a reçu, analysé et questionné divers éléments du suivi financier du plan d’effectifs 2023-2024 (en date du 28 octobre 2023);

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité de vérification;

**Il est proposé par Monsieur Christian Fillion  
et résolu :**

**D’ACCEPTER** le dépôt du suivi financier du plan d’effectifs 2023-2024 (en date du 28 octobre 2023) du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay.

**ADOPTÉE**

## CA-2024-06

Taxes scolaires  
(recouvrement)

Selon les articles 339 et 340 de la Loi sur l'instruction publique, un état des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires, avant le début du mois de novembre, doit être soumis au conseil d'administration pour approbation.

L'état indique les noms et adresses du domicile de ces propriétaires et décrit les immeubles imposables sujets au paiement de la taxe scolaire, d'après le rôle d'évaluation.

Le comité de vérification a reçu l'état des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires (3 ans), analysé et questionné divers éléments du processus de ventes pour taxes lors de la séance du 20 novembre 2023.

**CONSIDÉRANT** les articles 339 et 340 de la Loi sur l'instruction publique;

**CONSIDÉRANT** que le comité de vérification a reçu l'état des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires (3 ans), analysé et questionné divers éléments du processus de ventes pour taxes lors de la séance du 20 novembre 2023;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité de vérification;

**Il est proposé par Monsieur Christian Filion  
et résolu :**

**D'APPROUVER** l'état des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires (3 ans).

**ADOPTÉE**

## CA-2024-07

Adhésion au  
regroupement «  
Adhésion de gaz  
naturel et  
transport »

Le contrat actuel avec le Centre d'acquisitions gouvernementales venant à échéance le 30 avril 2024, un nouvel appel d'offres public sera publié prochainement. Le Centre de services scolaire est invité à participer au regroupement et souhaite adhérer au prochain contrat qui aura une durée de 36 mois avec option de renouvellement de 24 mois.

**CONSIDÉRANT** que l'entente actuelle viendra à échéance le 30 avril 2024;

**CONSIDÉRANT** que le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay est déjà partie prenante de ce regroupement depuis le 1er novembre 2023;

**CONSIDÉRANT** que les modalités contractuelles demeurent les mêmes que celles de l'entente actuelle;

**CONSIDÉRANT** qu'il est avantageux pour le Centre de services scolaire d'adhérer à ce regroupement;

**Il est proposé par Monsieur Sylvain Jomphe  
et résolu :**

**DE CONFIER** au Centre d'acquisitions gouvernementales le mandat de préparer en son nom et en celui des autres organismes publics participants, un appel d'offres public afin d'adjuger un contrat d'acquisition de la molécule de gaz naturel et du coût de transport pour une période de 3 ans, renouvelable 2 ans, à compter du 1er mai 2024.

**ADOPTÉE**

## CA-2024-08

Acquisition  
d'équipement  
audiovisuel et  
solution  
numérique  
interactive

Le parc technologique du Centre de services scolaire est constitué de plus de 700 tableaux numériques interactifs (TNI) et de télévisions numériques interactives (TVNI) utilisés quotidiennement pour l'enseignement.

Afin d'actualiser une partie du parc de tableaux numériques interactifs, nous procéderons à l'achat et la mise en place d'environ 83 TVNI pour les classes des écoles

primaires, secondaires et des centres par année. Nous achèterons également plusieurs articles liés à l'audiovisuel tel que des téléviseurs, des casques d'écoute et des lampes de TNI.

Un appel d'offres public sera lancé par le CAG dans les prochaines semaines et nous offre la possibilité de se joindre au regroupement d'achat pour l'acquisition de nos besoins en équipement audiovisuel et solutions interactives numériques pour les deux prochaines années avec une option de renouvellement pour une année supplémentaire. Dans leur stratégie d'acquisition, le CAG prévoit attribuer des commandes à l'un ou l'autre des fournisseurs retenus dont le prix soumis à l'égard du bien à acquérir n'excède pas de plus de 10% le prix le plus bas, à la condition que cette règle d'adjudication soit autorisée par le dirigeant de l'organisme public avant la diffusion de l'appel d'offres.

**CONSIDÉRANT** le mandat 2024-7509-50 offert par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) nous permettant de participer à un regroupement d'achats pour l'acquisition de biens pour de l'équipement audiovisuel et solution numérique interactive;

**CONSIDÉRANT** que dans la stratégie d'appel d'offres du CAG il est prévu de retenir tous les fournisseurs ayant soumis un prix n'excédant pas plus de 10% le prix le plus bas;

**CONSIDÉRANT** le mandat 2024-7509-50 offert par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) nous permettant de participer à un regroupement d'achats pour l'acquisition de biens pour de l'équipement audiovisuel et solution numérique interactive;

**CONSIDÉRANT** que dans la stratégie d'appel d'offres du CAG il est prévu de retenir tous les fournisseurs ayant soumis un prix n'excédant pas plus de 10% le prix le plus bas;

**Il est proposé par Monsieur Steve Dickey Bessette et résolu :**

**D'AUTORISER** la Directrice Générale à signer le mandat pour participer au regroupement d'achats offert par le CAG aux conditions stipulées dans le mandat #2024-7509-50 pour l'acquisition de biens en équipement audiovisuel et solution numérique interactive ainsi que l'annexe 2 du SCT pour l'autorisation du Dirigeant de l'organisme selon l'art.43 al.2 du RCTI.

**ADOPTÉE**

## **CA-2024-09**

Règlement relatif au traitement des plaintes liées aux fonctions des centres de services scolaire

Conformément à l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique, le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay doit, après consultation du Comité de parents, établir par règlement une procédure d'examen des plaintes liées à ses fonctions.

Cette procédure ne s'applique cependant pas aux plaintes formulées par un élève, un enfant qui reçoit un enseignement à la maison ou les parents de l'un de ceux-ci au regard des services que leur rend le CSS, lesquelles sont assujettis à la procédure prévue par la Loi sur le protecteur national de l'élève (RLRQ, chapitre P-32.01).

**CONSIDÉRANT** l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique;

**Il est proposé par Monsieur Érick Chamberland et résolu :**

**D'APPROUVER** la création de la politique « Règlement relatif au traitement des plaintes liées aux fonctions du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay » et que son entrée en vigueur soit le 17 janvier 2023.

**ADOPTÉE**

## CA-2024-010

Adoption -  
Politique de  
confidentialité  
d'un organisme  
public qui recueille  
des  
renseignements  
personnels par un  
moyen  
électronique

La Politique de confidentialité concernant les renseignements personnels recueillis par des moyens technologiques découlent notamment de l'obligation du CSSRDS prévue à l'article 63.4 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LAI) de la publier sur son site Internet.

**CONSIDÉRANT** que la présente politique a pour objet d'informer toute personne qui utilise les sites ou tout autres services en ligne proposés par le CSSRDS;

**CONSIDÉRANT** la consultation du Comité de parents;

**Il est proposé par Monsieur Éric Bilodeau  
et résolu :**

**D'APPROUVER** la création de la Politique de confidentialité d'un organisme public qui recueille des renseignements personnels par un moyen électronique et que son entrée en vigueur soit le 17 janvier 2024.

**ADOPTÉE**

## CA-2024-011

Abrogation –  
Politique relative  
aux services de  
garde scolaire

La politique existante relative aux services de garde en milieu scolaire ne reflète plus la réalité des services de garde en milieu scolaire. Elle a été adoptée en 1998 et amendée une dernière fois en 2005. Par ailleurs, la modification du Règlement sur les services de garde en milieu scolaire adoptée le 1er juillet 2022 rend caduque la majorité de son contenu. La modification réglementaire nécessite la refonte de la politique existante concernant les services de garde en milieu scolaire.

**CONSIDÉRANT** la modification du Règlement sur les services de garde en milieu scolaire;

**CONSIDÉRANT** qu'un cadre de référence relatif aux services de garde a été produit pour répondre aux besoins actuels du personnel;

**Il est proposé par Monsieur Sylvain Jomphe  
et résolu :**

**D'APPROUVER** l'abrogation de la Politique relative aux services de garde en milieu scolaire.

**ADOPTÉE**

## CA-2024-012

Services éducatifs  
dispensés  
(primaire et  
secondaire) 2024-  
2025

Les Services éducatifs procèdent annuellement à la mise à jour des services éducatifs dispensés dans les écoles primaires et secondaires du Centre de services scolaire.

Les services éducatifs dispensés pour le primaire sont regroupés en cinq (5) catégories : les services d'éducation préscolaire, les services d'enseignement primaire, les services complémentaires, les services connexes et les services particuliers. Pour le secondaire, le regroupement est fait en trois (3) catégories : les services d'enseignement secondaire, les services complémentaires et les services particuliers.

Les principaux changements pour l'année scolaire 2024-2025 sont :

Primaire :

La confirmation des services éducatifs déployés à l'école de l'Étincelle (Lab-École et école désignée pour les élèves en difficulté d'adaptation et de comportement).

L'ajout du pavillon L'Horizon à l'école Ste-Bernadette. Ce pavillon accueille les élèves du projet pédagogique particulier Montessori et les élèves du service spécialisé pour les élèves présentant un trouble du langage.

L'ajout de l'école de l'Odyssée dans les services éducatifs dispensés au primaire. Ce ne sont pas de nouveaux services, mais ils étaient précisés de façon implicite dans la section du primaire. Certains services du primaire étaient nommés dans la section du secondaire et ont été ramenés dans la section du primaire :

- Enseignement en centre jeunesse (La Parenthèse) pour des élèves du 1er, 2e et 3e cycle du primaire;
- Les projets pédagogiques particuliers d'Enseignement intensif (anglais et académique) et les concentrations sportives et artistiques au 3e cycle du primaire.

Dans la catégorie des Services d'éducation préscolaire :

Ajout de la maternelle 4 ans à temps plein pour les écoles André-Gagnon et Saint-Isidore–Saint-Denis (service déjà ajouté en 2023-2024).

### Secondaire

Les différents services d'enseignement ont été structurés par cycle, dans le respect des règles de passage et de classement.

**CONSIDÉRANT** les articles 221 et suivant de la Loi sur l'instruction publique;

**CONSIDÉRANT** la consultation menée auprès du Syndicat de l'enseignement du Saguenay, du comité de parents et des conseils d'établissement;

**Il est proposé par Monsieur Érick Chamberland et résolu :**

**D'ADOPTER** le document des services éducatifs dispensés 2023-2024 tel que préparé et présenté par la direction des Services éducatifs.

**ADOPTÉE**

### **CA-2024-013**

Calendrier scolaire  
2024-2025

Chaque année, les Services éducatifs préparent le calendrier scolaire du secteur jeunes pour la prochaine année scolaire. À cette fin, nous avons mené une consultation auprès des directions d'écoles, du comité de parents et du syndicat des enseignants selon les modalités prévues dans la convention collective.

Le comité du calendrier scolaire a travaillé à bien répartir les journées pédagogiques dans l'année scolaire afin qu'elles puissent être disponibles aux équipes-écoles pour répondre à nos obligations, notamment lors des fins d'étape et aussi pour favoriser le développement professionnel et le travail de collaboration. Soulignons que la journée pédagogique du 6 décembre 2024 sera commune pour le primaire, le secondaire, la FGA et la FP afin de tenir une activité de formation continue commune.

La consultation au comité de parents nous a amené à faire en sorte que la rentrée scolaire soit un lundi afin de faciliter la fin des vacances. Les consultations et les séances de travail ont aussi amené à déterminer que le début du congé des fêtes commencera le 23 décembre afin d'offrir 2 semaines pleines de congé pour les élèves. Un arrimage régional des 4 CSS et de l'UQAC a été fait pour la semaine de relâche.

Enfin, la consultation du syndicat des enseignants nous proposait de retirer une journée pédagogique à la fin de l'année scolaire pour la placer au début de l'année scolaire, afin d'avoir 4 journées pédagogiques avant la rentrée. Les enseignants tiennent à conserver ces 4 journées afin de bien préparer le début des classes et tenir des rencontres collaboratives pour planifier et s'arrimer. De plus, il a été porté à notre attention que les journées pédagogiques au retour du congé des fêtes et de la semaine de relâche sont aussi utiles pour les mêmes raisons.

**CONSIDÉRANT** la consultation menée auprès du comité consultatif de gestion (CCG);

**CONSIDÉRANT** la consultation menée auprès du comité de parents;

**CONSIDÉRANT** la consultation menée auprès du Syndicat de l'enseignement du Saguenay;

**CONSIDÉRANT** que le projet de calendrier scolaire déposé respecte la LIP et le Régime pédagogique;

**Il est proposé par Monsieur Pierre Imbeault  
et résolu :**

**D'AUTORISER** le projet de calendrier scolaire 2024-2025, pour le secteur des jeunes, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

#### **CA-2024-014**

Acte  
d'établissement  
Saint-Isidore–  
Saint-Denis

Afin de se conformer aux nouvelles exigences de la gestion unique des données des organismes (GDUNO), l'acte d'établissement de l'école primaire Saint-Isidore—Saint-Denis a été modifié par l'ajout du préscolaire 4 ans à l'ordre d'enseignement.

**CONSIDÉRANT** l'article 79 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que le Centre de services scolaire doit consulter le conseil d'établissement pour la modification de l'acte d'établissement de l'école;

**Il est proposé par Madame Stéphanie Collard  
et résolu :**

**D'ADOPTER** l'acte d'établissement de l'école Saint-Isidore—Saint-Denis pour son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

**ADOPTÉE**

#### **CA-2024-015**

Acte  
d'établissement  
André-Gagnon

Afin de se conformer aux nouvelles exigences de la gestion unique des données des organismes (GDUNO), l'acte d'établissement de l'école primaire André Gagnon a été modifié par l'ajout du préscolaire 4 ans à l'ordre d'enseignement.

**CONSIDÉRANT** l'article 79 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que le Centre de services scolaire doit consulter le conseil d'établissement pour la modification de l'acte d'établissement de l'école;

**Il est proposé par Madame Émilie Fillion  
et résolu :**

**D'ADOPTER** l'acte d'établissement de l'école André Gagnon pour son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

**ADOPTÉE**

#### **CA-2024-016**

Rapport annuel du  
CSS 2022-2023

**CONSIDÉRANT** que l'article 220 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le Centre de services scolaire prépare un rapport annuel, en transmet une copie au ministre et le rend public au plus tard le 31 décembre de chaque année;

**CONSIDÉRANT** le projet du règlement adopté par le gouvernement prescrivant le contenu et un gabarit pour le rapport annuel 2022-2023;

**CONSIDÉRANT** le projet du rapport annuel du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay soumis au conseil d'administration pour approbation;

**CONSIDÉRANT** qu'une fois adopté, le rapport annuel sera présenté à la population lors de la séance ordinaire du conseil d'administration du 13 février 2024;

**Il est proposé par Monsieur Christian Fillion  
et résolu :**

**D'APPROUVER** les modalités du rapport annuel du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay afin qu'il soit transmis au Ministère de l'éducation.



**CA-2024-017**

Huis clos

**Il est proposé par Monsieur Sylvain Jomphe et résolu :**

**D'OUVRIR** le huis clos. Il est 8h30

**Il est proposé par Monsieur Christian Fillion et résolu :**

**DE FERMER** le huis clos. Il est 8h45.

**CA-2024-018**

Période probatoire direction générale adjointe

L'évaluation annuelle de la direction générale adjointe est une façon de soutenir l'amélioration du rendement et de communiquer son appréciation. Elle est basée sur un processus continu de clarification des attentes mutuelles, de rétroaction sur la progression et l'atteinte des résultats et sur la reconnaissance de la contribution aux objectifs de l'organisation.

L'évaluation annuelle est mise en place dès l'embauche d'un nouveau hors cadre. Cette évaluation, dans le règlement sur les conditions de travail des hors cadres, fait donc partie du contrat de travail.

**L'évaluation annuelle tient compte :**

- Du profil de compétences élaboré lors de la nomination du hors cadre notamment au regard des habiletés de gestion;
- Du bilan du plan de gestion annuel et des attentes signifiées par la direction générale;
- Des réalisations effectuées en fonction de la mise en œuvre du plan d'engagement vers la réussite;
- Des éléments conjoncturels qui rendent difficile, voire impossible la réalisation des objectifs ou des attentes signifiées.

**Processus d'évaluation annuelle :**

- La direction générale est responsable de l'évaluation de la direction générale adjointe. Elle suit le même processus d'évaluation et témoigne des résultats au comité d'évaluation de la direction générale;
- La direction générale rencontre la direction générale adjointe aux fins d'analyse et de validation afin de clarifier les attentes déposées en lien avec le plan de gestion annuel.

**CONSIDÉRANT** que la direction générale a rencontré la direction générale adjointe pour clarifier les attentes mutuelles le 11 décembre 2023;

**Il est proposé par Monsieur Pierre Imbeault et résolu :**

**D'ADOPTER** la résolution à l'effet que le Conseil d'administration prend acte du dépôt de l'appréciation de la performance de Mme Julie Hudon, direction générale adjointe et responsable du Service des ressources humaines.

**ADOPTÉE**

**CA-2024-019**

Nomination des inspecteurs locaux dans le cadre de la Loi sur le tabac

Afin de se conformer à la Loi concernant la lutte sur le tabagisme, le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay doit procéder à la nomination d'inspecteurs locaux dans ces établissements. Pour ce faire, le centre de service doit désigner son représentant pouvant signer les demandes d'inspection local.

Afin de procéder à la nomination des inspecteurs locaux dans le cadre de la Loi concernant la lutte sur le tabagisme

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la Loi concernant la lutte sur le tabagisme relatives à la nomination des inspecteurs locaux

**Il est proposé par Monsieur Érick Chamberland et résolu :**

**D'AUTORISER** Mme Sandra Boulianne, secrétaire générale et directrice des affaires corporatives, d'agir au nom du Centre de service scolaire des Rives-du-Saguenay aux fins de la nomination des inspecteurs locaux dans les écoles ou les centres, à signer les documents requis et fournir les renseignements demandés dans le « Formulaire de demandes de nomination d'inspecteur local » dans le cadre de la Loi concernant la lutte sur le tabagisme.

**ADOPTÉE**

**CA-2024-020**

Lancement de la Fondation de la réussite du Fjord

Mme Chantale Cyr explique le développement de la fondation ainsi que l'idée derrière la soirée-bénéfice du 29 février 2024. La fondation a pour but de favoriser la réussite des élèves du territoire et réalisera des activités-bénéfices à chaque année et les fonds amassés seront dédiés à l'achat local d'aliments frais et variés pour la préparation de bons repas pour nos élèves.

La première activité de financement aura lieu le 29 février 2024. Il s'agit d'un cocktail dînatoire qui se tiendra à l'hôtel Le Montagnais. Des invités d'honneur y seront présents et de prestigieux prix seront mis à l'encan silencieux. De plus, une prestation musicale sera offerte par nulle autre que Jeanick Fournier. Également, une personne ou une entreprise peut offrir une contribution financière en devenant ambassadeur (voir plan de visibilité des ambassadeurs) ou en offrant un article ou forfait pour l'encan silencieux.

**CA-2024-021**

Grève – État de la situation

Mme Julie Hudon résume brièvement la situation. Elle mentionne le respect des employés en grève vis-à-vis les directions, les gestionnaire et les établissements. Une fois les ententes globales entérinés, le CSS pourra se mobiliser afin de mettre en place la nouvelle convention collective des employés de soutien et des enseignants en action pour le plan de rattrapage du Ministère de l'éducation.

**CA-2024-022**

Points statutaires - Reddition de compte du comité de vérification

M. Sylvain Jomphe mentionne qu'une présentation des états financiers au 30 juin 2023 a été effectué par une personne de la firme Raymond Chabot Grant Thornton ayant effectué les audits.

Autres points abordés lors de la rencontre : les taxes scolaires et le recouvrement ainsi que le suivi du plan d'effectifs, tous des sujets de consultations qui ont été présenté aux membres du Conseil d'administration lors de la séance de ce soir.

**CA-2024-023**

Points statutaires - Reddition de compte du comité de gouvernance et d'éthique

Aucune rencontre n'a eu lieu depuis la dernière séance du Conseil d'administration du 29 août 2023.

**CA-2024-024**

Points statutaires - Reddition de compte du comité des ressources humaines

Aucune rencontre n'a eu lieu depuis la dernière séance du Conseil d'administration du 29 août 2023.

### CA-2024-025

Points statutaires –  
Reddition de  
compte du comité  
consultatif du  
transport

Concernant l'école de l'Étincelle (Lab-École), M. Christian Fillion mentionne que quelques ajustements ont été faits en début d'année et que des modifications de parcours sont à venir tel que des ajouts d'arrêts d'autobus etc.

En lien avec la grève des conducteurs d'autobus, un remboursement sera établi au prorata des jours de grève des conducteurs d'autobus pour lesquels le service n'a pas été rendu.

Le Service de transport scolaire a été interpellé par la ville de Saguenay pour débiter un projet de corridors scolaires pour les élèves qui marchent et revoir certains aménagements physiques autour des écoles.

### CA-2024-026

Points statutaires –  
Reddition de  
compte du comité  
de parents

Mme Christine Doré effectue un résumé faisant elle-même partie du comité de parents.

### CA-2024-027

Points statutaires –  
Reddition de  
compte du PEVR

M. Jean-François Proulx cite les indicateurs de réussite déjà établis soit bien-être, persévérance scolaire, employeur de choix. Des ajustements ont été effectués au portrait car nous sommes toujours en mouvance. Un tableau de bord est en construction selon les neuf (9) objectifs du Ministère de l'éducation du Québec plus d'autres objectifs fixés par le CSS. Plusieurs lancements faits à ce jour, d'autres déjà terminés et entérinés par les conseils d'établissement et d'autres toujours en travaux. Les priorités sont choisies en fonction du portrait de la réussite des élèves (lecture, écriture) avec des zones de comparaison, avec la moyenne du CSS et avec la zone d'élèves à risque.

M. Proulx mentionne que c'est la première fois à ses yeux que nous sommes autant au courant et que l'on suit les projets éducatifs et que nous verrons d'ailleurs trois (3) fois au cours de l'année scolaire.

### CA-2024-028

Période de  
questions du  
public

Aucune question du public.

### CA-2024-029

Sujets divers

Aucun sujet ajouté

### CA-2024-030

Date de la  
prochaine séance

La prochaine séance ordinaire aura lieu le 13 février 2024 à 19h.

### CA-2024-031

Clôture de la  
rencontre

**Il est proposé par Madame Émilie Fillion  
et résolu :**

**DE CLORE** la rencontre. Il est 21h48



La secrétaire générale